

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 15 octobre 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Programme des cadets de la Sûreté du Québec 2025
- 4.3 Regroupement pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation des signataires du bail
- 4.4 Prise en charge du déneigement au Lac Neuf Sud – Octroi du mandat
- 4.5 Harnois Énergies inc. – Autorisation de paiement pour remplacement du chauffage au garage municipal (PRABAM) – 23 925.47\$

5- Travaux publics

- 5.1 Autorisation pour octroi du mandat pour l'installation d'une glissière au coin du rang Saint-Joseph et de l'avenue des Dalles
- 5.2 Octroi du mandat pour le broyage des branches
- 5.3 Centre du ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 8 322.58\$
- 5.4 Construction & pavage Généreux – Autorisation de paiement pour travaux Montée du Lac Ayotte – 122 408.80\$ tx inc.
- 5.5 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #2 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 1 975 410.19\$ tx inc.
- 5.6 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent (PAVL) – 24 299.97\$
- 5.7 GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement de l'avenant #1 (PAVL) – 7 959.15\$ tx inc.

- 5.8 Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour travaux faits dans le rang Petit-Beloeil – 8 255.21\$

6- Sécurité publique

- 6.1 Entente et Avenants - relatifs à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
- 6.2 Frais 2024 de mise à niveau des équipements - relatifs à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
- 6.3 Demande de subvention – FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Service incendie
- 6.4 MRC Matawinie – Besoins en formation 2025-2026 – Pompiers des services de sécurité incendie
- 6.5 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières-Demande de formation - Candidats supplémentaires (Bruno Héroux)
- 6.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #4 pour construction de la nouvelle caserne – 619 106.21\$ (PRACIM)
- 6.7 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #6 pour services durant la construction de la nouvelle caserne – 27 904.44\$ tx inc.
- 6.8 Équipements incendies CMP Mayer inc. – Nouvelle caserne - Octroi pour acquisition d'une laveuse pour les habits de combat incendie
- 6.9 Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Dossier 2030265 - Autorisation de signature

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau – Septembre 2024
- 7.2 Accueil de la démission de M. Didier Ricard-Tremblay
- 7.3 Nomination de M. Martin Bédard comme fonctionnaire désigné mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions
- 7.4 EMS Infrastructure inc. – Autorisation de paiement #1 pour étude de capacité résiduelle – 12 359.81\$ tx inc.
- 7.5 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement pour la mise aux normes des postes de pompages (TECQ 2019-2023) – 6 177.61\$

8- Culture et loisirs

- 8.1 Demande d'aide financière – Camp de-La-Salle
- 8.2 Amélioration d'une cuisine collective dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie

9- Période de questions

10- Levée de la séance

270-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Période de demandes verbales

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

271-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de septembre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	650 172.35 \$
Prélèvements automatiques	23 925.29 \$
Salaires	76 067.33 \$
Chèques à émettre	116 346.43 \$
TOTAL	866 511.40 \$

ADOPTÉE

4.2 Programme des cadets de la Sûreté du Québec 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite requérir au service des cadets de la sûreté du Québec lors de nos événements ;

CONSIDÉRANT QUE que l'année 2025 sera la troisième année de cette entente et que les dernières ont été bien appréciées;

272-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix fasse partie pour une 3^e année du programme des cadets de la Sûreté du Québec pour un montant de 10 000\$ partagé entre 3 municipalités, soit un coût pour Sainte-Béatrix de 3 333.33\$. Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

4.3 Regroupement pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation des signataires du bail

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en lien avec la gestion des matières résiduelles qui sera opérationnelle prochainement ;

CONSIDÉRANT QU' un local est nécessaire pour répondre aux besoins au service et que la Municipalité de Sainte-Béatrix est

située à un endroit central pour les 9 municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix possède un local suffisamment grand ainsi que des espaces de bureaux pour accueillir le service ;

EN CONSÉQUENCE,

273-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Daniel Arbour, maire et Mme Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière, de signer le bail pour le local situé à l'adresse 1305-F rang Ste-Cécile, selon les conditions établies.

ADOPTÉE

4.4 Prise en charge du déneigement au Lac Neuf Sud – Octroi du mandat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Béatrix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement et le sablage de l'avenue du Lac Neuf Sud ;

Contrat d'un an (hiver 2024-2025)

Sylvain Ayotte	1 750.00 \$	conforme
----------------	-------------	----------

Contrat de deux ans (hivers 2024-2025 / 2025-2026)

Sylvain Ayotte	3 535.00 \$	conforme
2024-2025	1 750.00 \$	
2025-2026	1 785.00 \$	

Contrat de trois ans (hivers 2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027)

Sylvain Ayotte	5 355.00 \$	conforme
2024-2025	1 750.00 \$	
2025-2026	1 785.00 \$	
2026-2027	1 820.00 \$	

274-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Sylvain Ayotte le contrat de déneigement de l'avenue du Lac Neuf Sud pour trois ans (2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027) au montant total de 5 355.00\$ plus taxes applicables. La dépense sera remboursée par les propriétaires du secteur visé.

ADOPTÉE

4.5 Harnois Énergies inc. – Autorisation de paiement pour remplacement du chauffage au garage municipal (PRABAM) – 23 925.47\$

275-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Harnois Énergies inc. au montant de 23 925.47\$ taxes inc. pour le remplacement du chauffage au garage municipal dans le cadre du PRABAM.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Autorisation pour octroi du mandat pour l'installation d'une glissière au coin du rang Saint-Joseph et du rang des Dalles

276-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Entreprise Ployard 2000 inc. pour l'installation d'une glissière au coin du rang Saint-Joseph et du rang des Dalles au montant de 7 234.75\$ + taxes.

ADOPTÉE

5.2 Octroi du mandat pour le broyage des branches

CONSIDÉRANT QUE depuis 2 ans de grandes quantités de branches s'accumulent sur le terrain du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE nous accueillons les municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Alphonse-Rodriguez ;

CONSIDÉRANT QUE du paillis grossier sera produit avec le broyage pour une redistribution gratuite aux citoyens via l'écocentre et pour revendre aux entreprises qui en voudrait ;

277-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Broyage RM pour le broyage des branches au garage municipal.

ADOPTÉE

5.3 Centre du ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 8 322.58\$

278-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 8 322.58\$ à Centre du ponceau Courval inc. pour l'achat de ponceaux.

ADOPTÉE

5.4 Construction & pavage Généreux – Autorisation de paiement pour travaux Montée du Lac Ayotte – 122 408.80\$ tx inc.

279-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Construction & pavage Généreux au montant de 122 408.80\$ pour les travaux de la Montée du Lac Ayotte.

ADOPTÉE

5.5 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #2 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 1 975 410.19\$ tx inc.

280-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte #2 à Construction & Pavage Généreux inc. pour la réfection de la voirie et le remplacement de ponceaux

sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent au montant de 1 975 410.19\$ tx inc dans le cadre du PAVL.

ADOPTÉE

5.6 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent (PAVL) – 24 299.97\$

281-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à GBI Experts Conseils inc. pour la surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent au montant de 24 299.97\$ dans le cadre du PAVL.

ADOPTÉE

5.7 GBI Experts-Conseils inc. – Autorisation de paiement de l'avenant #1 (PAVL) – 7 959.15\$ tx inc.

282-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'avenant #1 à GBI Experts-Conseils inc. au montant de 7 959.15\$ tx inc. dans le cadre du PAVL.

ADOPTÉE

5.8 Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour travaux faits dans le rang Petit-Beloeil – 8 255.21\$

283-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Signé Lavallée inc. au montant de 8 255.21\$ pour les travaux faits dans le rang Petit-Beloeil.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Entente et Avenants - relatifs à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

ATTENDU la résolution 161.06.23 adoptant l'Entente intermunicipale d'achat et mise en commun d'équipements d'air respirable pour les services de sécurité incendie avec les municipalités de Sainte-Émélie-de-L'Énergie, de Saint-Damien, de Sainte-Béatrix, de Saint-Alphonse-Rodriguez, de Saint-Côme et de Saint-Félix-de-Valois;

ATTENDU QU' il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement et de gestion du matériel mis en commun;

ATTENDU QU' une entente et ses avenants ont été élaborés par les municipalités ci-haut énumérées et déposées par la municipalité mandatée comme organisme responsable;

ATTENDU QU' il y a maintenant lieu de constituer un comité pour la gestion de l'entente;

ATTENDU QUE conformément à l'Article 15 chaque municipalité délègue un membre de leur personnel ainsi qu'un substitut (directeur général, directeur de service incendie ou son représentant) afin de former un comité pour faire des recommandations ou exercer les pouvoirs prévus à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE,

284-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est unanimement résolu et adopté

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

QUE le Conseil délègue la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Mélissa Charette, et son substitut, le directeur du service de sécurité incendie, monsieur André Beaupré, dans le cadre de ce dossier ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les documents relatifs à l'entente et l'avenant de mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de Sécurité incendie.

ADOPTÉE

6.2 Frais 2024 de mise à niveau des équipements - relatifs à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

ATTENDU l'article 8.2 de l'entente et Avenants - relatifs à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie précisant le mécanisme pour l'établissement des frais annuels de mise à niveau des équipements;

ATTENDU la recommandation du comité provisoire de gestion de l'entente au montant de 2 000 \$ par municipalité participante pour 2024;

EN CONSÉQUENCE,

285-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est unanimement résolu et adopté

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

QUE le Conseil adopte le montant de 2 000 \$ pour la contribution 2024 des frais annuels de mise à niveau des équipements ;

QUE le paiement soit fait à l'attention de la municipalité de Saint-Félix de Valois, qui effectuera la reddition conformément à l'entente ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire ;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

6.3 Demande de subvention – FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Service incendie

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien ont manifesté leur intérêt de créer une régie incendie;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création de la régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

EN CONSÉQUENCE,

286-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à participer au projet de création d'une régie incendie ;
- Le conseil s'engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de cette étude de faisabilité ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

6.4 MRC Matawinie – Besoins en formation 2025-2026 – Pompiers des services de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur

permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Béatrix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Béatrix prévoit la formation de :

- 2 pompiers pour le programme « Pompier I »
- 3 pompiers pour le programme « MDO »
- 2 pompiers pour le programme « Opérateurs d'autopompe »
- 2 pompiers pour le programme de « Désincarcération »
- 14 pompiers pour le programme « Véhicule électrique ou hybride »
- 2 pompiers pour le programme « Officier non-urbain »
- 14 pompiers pour le programme « Travail en bordure de rive »
- 8 pompiers pour le programme « Prévention impacts psychologiques »

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

287-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

6.5 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières - Demande de formation - Candidats supplémentaires (Bruno Héroux)

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

- ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit ;
- ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;
- ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;
- ATTENDU QUE** nous souhaitons ainsi augmenter le nombre de candidat prévu aux besoins en matière de formation, considérant le départ de ressources au sein des Services en sécurité incendie (SSI) de certaines municipalités et de l'intérêt de certains candidats à devenir pompier.
- ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix prévoit la formation de :
- 1 pompier supplémentaire pour le programme « Pompier I »
- au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

288-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

- 6.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #4 pour construction de la nouvelle caserne – 619 106.21\$ (PRACIM)

289-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #4 à Construction Marc Arbour au montant de 619 106.21\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

- 6.7 Héту-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #6 pour services durant la construction de la nouvelle caserne – 27 904.44\$ tx inc.

290-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #6 à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services durant la construction de la nouvelle caserne –au montant de 27 904.44\$ tx inc.

ADOPTÉE

6.8 Équipements incendies CMP Mayer inc. – Nouvelle caserne - Octroi pour acquisition d'une laveuse pour les habits de combat incendie

291-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour l'acquisition d'une laveuse pour les habits de combat incendie pour la nouvelle caserne à Équipements incendies CMP Mayer inc. au montant de 11 490.00 + taxes.

ADOPTÉE

6.9 Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Dossier 2030265 - Autorisation de signature

ATTENDU QUE le projet de la nouvelle caserne a été retenu par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

ATTENDU QU' une convention d'aide financière doit être signée entre la Ministre des affaires municipales et la Municipalité de Sainte-Béatrix ;

EN CONSÉQUENCE,

292-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Daniel Arbour, maire, à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales Volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire - Dossier 2030265.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – septembre 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de septembre 2024.

7.2 Accueil de la démission de M. Didier Ricard-Tremblay

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de Didier Ricard-Tremblay au poste de Directeur au service de l'urbanisme et à l'environnement, effective au 11 octobre 2024.

Nous le remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

7.3 Nomination de M. Martin Bédard comme fonctionnaire désigné mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions

293-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Martin Bédard comme fonctionnaire désigné mandaté par le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix pour émettre des permis et des constats d'infractions

ADOPTÉE

7.4 EMS Infrastructure inc. – Autorisation de paiement #1 pour étude de capacité résiduelle – 12 359.81\$ tx inc.

294-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #1 à EMS Infrastructure inc. pour l'étude de capacité résiduelle de nos aqueducs et nos égouts au montant de 12 359.81\$ tx inc.

ADOPTÉE

7.5 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement pour la mise aux normes des postes de pompages (TECQ 2019-2023) – 6 177.61\$

295-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à EMS Infrastructure inc. pour la mise aux normes des postes de pompages au montant de 6 177.61 tx inc. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Demande d'aide financière – Camp de-La-Salle

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour lesquels une aide financière est demandée ont été engagés sans consulter la municipalité au préalable ;

296-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande d'aide financière du Camp de-La-Salle.

ADOPTÉE

8.2 Amélioration d'une cuisine collective dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie

297-10-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de présenter dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie une demande au montant de 46 064.32\$ pour la réalisation du projet « Amélioration d'une cuisine collective »

L'enveloppe comprend une subvention de 34 775\$ (75.5%) et la municipalité s'engage à payer sa part de mise de fonds de 9 098.00\$ (24.5%). Le maire, M. Daniel Arbour et la directrice générale, Mme Mélissa Charette sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

298-10-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h48.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière